



Conseils pour sécuriser son vélo contre le vol

1) Comment choisir un antivol pour son vélo ? (<https://www.cyclable.com/blog/>)

On les appelle antivol en U, antivol à chaîne ou antivol pliable. Autant de noms derrière lesquels se cachent des produits aux caractéristiques bien particulières. Face à une offre de cadenas vélo toujours plus large, comment y voir clair parmi les multiples marques, et surtout comment choisir le meilleur antivol vélo ?

Nous proposons ici les conseils essentiels pour choisir son cadenas ; en parallèle, nous vous invitons à consulter le comparatif antivols que la FUB édite chaque année et qui passe au crible les spécifications techniques de plus de 300 antivols. Cet outil dispose aussi d'un espace pour donner son avis sur un antivol ou rechercher des conseils d'utilisateurs.

Quelles questions se poser avant d'acheter un antivol ?

Toutes les statistiques le prouvent : le vol n'est pas une fatalité : il suffit de suivre quelques conseils essentiels et de choisir un cadenas pour vélo suffisamment robuste et adapté à ses besoins. Nous recommandons par ailleurs d'investir 10 à 15% du prix du vélo dans l'antivol : en effet, il ne sert à rien d'acheter un antivol 60 € si vous avez acheté votre vélo d'occasion à ce prix-là...

Savoir choisir un antivol vélo, c'est également et surtout savoir identifier les conditions exactes de l'utilisation de celui-ci : ai-je besoin d'un antivol pour une station longue durée ? Ou juste quelques minutes ? Plutôt de jour ou de nuit ? Les lieux dans lesquels je vais stationner mon vélo sont-ils considérés comme risqués ou relativement sécurisés ?

Les réponses à ces questions doivent vous réorienter vers l'un des trois modèles d'antivols principaux, à savoir l'antivol en U, à chaîne ou pliable. Dans certains cas, vous pouvez être amené à utiliser deux antivols, une chaîne en complément d'un antivol en U ou bien un antivol pliable couplé à un antivol en U.

Les différents types d'antivols pour vélo

Il existe aujourd'hui une multitude de possibilités concernant les antivols de vélos. Les plus courants sont les suivants :

- Les antivols U : la différence entre les modèles réside dans la qualité de l'acier et le degré d'efficacité. Ils sont appréciés pour leur robustesse et leur niveau de sécurisation.
- Les antivols pliants : légers et compacts, ils se rangent facilement dans une housse à fixer sur le cadre. Ils sont pratiques d'utilisation et représentent une bonne alternative aux antivols en forme de U.
- Les antivols de cadre : il permet de faire des arrêts-minute sans risque de se faire voler sa monture. En association avec une chaîne, il sera très pratique pour de lourds vélos (bi porteurs et triporteurs).

Les antivols pour selle et roues (avec un système de verrouillage spécifique ou avec une clé allen) : c'est le système idéal en termes de prix et de praticité. Un vélo qui est équipé de ce type de boulons ne craindra pas de vol à l'arrachée.

Les antivols connectés : c'est une petite révolution dans le milieu de l'antivol. Grâce à la connexion Bluetooth de son smartphone et l'application de la marque plus besoin de clé pour le déverrouiller.



Cet antivol vélo intelligent est aussi équipé d'un système de géolocalisation qui permet de surveiller son vélo.

Préférez les antivols rigides car ils sont beaucoup plus résistants qu'un câble classique.

Choisir un antivol agréé par l'assurance qui couvre le vélo

Lorsque vous souhaitez acquérir un antivol de vélo, le réflexe est d'aller regarder chez les assureurs quels modèles d'antivols sont référencés et vous donneront droit – en cas de vol – à une indemnisation.

Certaines assurances ont dressé une liste des meilleures marques et les modèles d'antivols de vélo les plus performants. Voici par exemple la liste des antivols agréés par Cyclassur, partenaire de Cyclable. Ainsi, cette sélection d'antivols permet de comprendre les indices minimums vers lesquels vous devez vous tourner.

La plupart des fabricants d'antivols utilisent des échelles de notation pour évaluer le niveau de protection du vélo ; les référentiels sont par exemple de 1 à 10 chez Kryptonite et de 1 à 15 chez Abus.

Comment choisir la dimension de l'antivol ?

Pour accrocher son vélo à une borne dédiée en ville, un antivol de taille classique (antivol U de 23 cm / antivol pliant de 75 cm) suffira ; par contre, dans les cas suivants, nous conseillons de passer sur un plus grand antivol (antivol U de 30 cm / antivol pliant de 90 à 120 cm) :

- Si l'ancrage est délicat en ville (escalier, cour, etc.) ou en randonnée (poteau électrique, arbre, etc.)
- Pour attacher deux vélos adultes ensemble à un point fixe
- Pour attacher un vélo adulte et un ou plusieurs vélos enfants
- Pour attacher un vélo adulte et une remorque ou un vélo enfant + un vélo suiveur

Antivol à clé ou antivol à code ?

La plupart des antivols sont à clé ; ils sont fournis avec deux clés et nous vous recommandons de dissocier les 2 clés dès l'achat. Certains fabricants proposent un service afin de faire des duplicatas de clés perdues ; ces services vous demanderont le type d'antivol ainsi que le numéro gravé sur la clé ou inscrit sur la carte fournie lors de l'achat du cadenas.

Par ailleurs, il est bon de savoir que certains fabricants, comme Abus, peuvent fournir plusieurs antivols qui s'ouvrent avec la même clé, ce qui sera particulièrement apprécié en utilisation familiale : il ne sera plus nécessaire de s'encombrer les poches avec de multiples clés.

Parallèlement, les fabricants développent aussi des antivols codés (ex. : Bordo Combo) qui sont pratiques lorsque plusieurs cyclistes utilisent le même vélo ou lorsqu'on a la fâcheuse habitude d'égarer ses clés !

Choisir le bon emplacement pour accrocher son vélo

Favorisez un point d'ancrage avec un regroupement de vélos déjà existant et surtout dans un lieu de passage. Cela dissuadera les voleurs ! N'oubliez pas que :

- 90 % des vols ont lieu lorsque le vélo n'est pas correctement attaché
- 50 % des vols ont lieu dans les cours et couloirs d'immeubles



La règle d'or est de toujours accrocher le vélo à un point fixe et par le cadre, même pour un arrêt de courte durée et dans les halls d'immeuble. Il est préférable d'accrocher le cadre à une hauteur de 50 cm environ et d'orienter la serrure vers le bas. Enfin, nous conseillons de changer les attaches rapides de la selle et des roues contre des boulons antivols spécifiques.

2) Faire marquer son vélo (<https://www.gracq.org/>)

Si elle n'empêche pas le vol, la gravure de votre numéro de registre national sur le cadre de votre vélo a un effet dissuasif et permet surtout à la police d'identifier le propriétaire d'un vélo retrouvé : <https://www.provelo.org/fr/page/mons-gravure>

3) Conseils pour bien attacher son vélo

Toujours attacher le vélo

Même pour un arrêt de quelques minutes.

Même dans un endroit réputé sûr ou un lieu clos ou privé où les vols sont fréquents (la police bruxelloise estime que 48 % des vélos volés déclarés à la police ont lieu dans les parties communes des immeubles).

Attacher le vélo à un point fixe solide (arceau vélo, poteau, grille...)

L'antivol ne peut être dégagé du support.

Le support doit être plus solide que l'antivol.

Même les lieux clos ou privés doivent être dotés de points fixes.

Attacher en priorité le cadre du vélo

Attachez aussi si possible votre roue avant.

Les lieux publics ne doivent pas être équipés de râteliers, qui ne permettent pas d'accrocher le cadre, mais de points fixes solides.

Utiliser des antivols résistants

Prenez le toujours avec vous (des fixations sont souvent prévues pour votre vélo).

L'idéal est de coupler ce cadenas en U avec un cale-roue. En effet, l'ajout de ce second cadenas rend la tâche du voleur vraiment compliquée, car celui-ci est obligé d'emmener le vélo dans une camionnette (car le cale-roue bloque les rayons de la roue, ce qui rend impossible la bonne conduite du vélo). Ce qui est rarement le cas, car les témoins ont alors l'occasion de noter la plaque de la camionnette et de la signaler à police.

Éviter que l'antivol ne traîne par terre ou sur un rebord

Il est beaucoup plus facile de détruire une serrure avec une masse, si l'antivol repose sur une surface dure et plate. Orientez le trou de la serrure de l'antivol autant que possible vers le bas. Pour éviter que la pluie n'y pénètre et pour le rendre moins accessible aux voleurs.

Éviter les lieux déserts et peu visibles

Un voleur s'emparera d'un vélo plus facilement dans un endroit désert ou à un moment favorable. Préférez donc les grandes avenues aux sombres ruelles.



Ne pas laisser de pièces de valeur facilement détachables

Remplacez les attaches rapides de votre roue avant et de votre selle par des écrous.

Emportez avec vous phares à pile, sacs, compteur, porte-bébé...

Pour les vélos à assistance électrique, toujours bien enlever la batterie et l'emporter avec vous. Et ce, même dans un local fermé !

4) Assurer son vélo (RC et protection juridique) (<https://www.gracq.org/>)

Aucune assurance n'est obligatoire lorsqu'on se déplace à vélo. Pourtant, certaines d'entre elles peuvent être bien utiles car on n'est jamais à l'abri d'un pépin. N'attendez pas l'accident pour vous informer à ce sujet !

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE (RC) FAMILIALE

Cette assurance couvre financièrement les dégâts matériels ou les dommages corporels dont vous (ou une personne dont vous devez répondre) êtes responsable, dans le cadre de votre vie privée. Par exemple si votre enfant brise la vitre de votre voisin en jouant au ballon ou si votre chien mord un passant.

Cette couverture peut également s'avérer utile lorsque vous roulez à vélo : dans le cas où vous rayez la carrosserie d'un véhicule ou si vous percutez un piéton. Les indemnités peuvent vite chiffrer : c'est pour cette raison que nous vous recommandons vivement de souscrire à une telle assurance !

Quid des vélos électriques ?

Les vélos à assistance électrique jusque 25 km/h sont, tout comme les vélos classiques, couverts par l'assurance RC familiale.

Depuis le 1er juin 2019, les vélos électriques autonomes et autres engins de déplacement automoteurs jusque 25 km/h ne sont plus soumis à l'obligation d'une assurance "RC véhicule". La souscription à une assurance RC familiale couvrant ce type de vélo/engin de déplacement est fortement recommandée.

Les speed pedelecs (vélos à assistance électrique jusque 45 km/h) sont de moins en moins couverts par les simples RC familiales. D'autres produits d'assurances RC existent : renseignez-vous auprès de votre assureur !

L'ASSURANCE "PROTECTION JURIDIQUE" DU GRACQ

Les membres du GRACQ en ordre de cotisation (<https://www.gracq.org/devenez-membre-cotisant-du-gracq>) sont automatiquement couverts par l'assurance en protection juridique D.A.S. Celle-ci prend en charge les frais relatifs à la défense des intérêts du cycliste (avocat, huissier, expert, frais de justice) dans toute une série de cas, et principalement :

- lors de votre défense au pénal en cas d'infraction de votre part,
- dans le cadre du recours civil suite à un litige dont vous êtes la victime, afin de récupérer les indemnités auxquelles vous avez droit.

L'assurance intervient également si le responsable de votre dommage est insolvable ou encore en cas de litige entre le cycliste et ses propres assureurs.



Les conducteurs de speed pedelecs (assimilés à des cyclomoteurs aux yeux de la loi), sont également couverts par cette assurance.

Quelques exemples :

Voici quelques exemples de dossiers concrets dans lesquelles une demande d'intervention a été adressée à la D.A.S.

- Accident avec un véhicule non assuré

Sur deux files, une automobiliste déboîte brusquement et fait chuter la cycliste. Malheureusement, les renseignements repris par le tiers sur le constat sont erronés et le véhicule mentionné ne correspond pas à celui couvert par la compagnie adverse. Cette dernière refuse donc légitimement sa garantie. La D.A.S. fait le nécessaire pour que le Fonds Commun de Garantie Automobile indemnise la victime.

- Frais médicaux et expertise

Un automobiliste provoque un accident avec un cycliste : la compagnie d'assurance couvre les frais médicaux mais un problème se pose au moment de fixer le taux d'invalidité que conserve la victime. La D.A.S. permet alors à la cycliste de faire appel au médecin expert de son choix qui pourra l'assister lors des consultations réclamées par le médecin-conseil de la partie adverse.

- Verbalisation pour infraction au code de la route

Une cycliste verbalisée pour avoir brûlé un feu rouge désire une intervention de la D.A.S. pour pouvoir annuler ou réduire le montant de l'amende. La compagnie refuse sa garantie car l'infraction est incontestable et reconnue. De plus, l'amende réclamée correspond au minimum applicable. La D.A.S. recommande à l'affiliée de la régler sans tarder car en cas d'une action en justice, ce montant pourra être revu à la hausse et l'infraction pourra être requalifiée en faute grave.

Pour en savoir davantage : <https://www.gracq.org/sites/default/files/protectionjuridiquedas.pdf>

5) Assurer son vélo contre le vol

<https://www.provelo.org/fr/page/tableau-comparatif-assurances-velo>

<https://www.comparatif-assurance-velo.be/>